



ASA ROYE AUTO SPORT

09 Rue des champs – 70270 LA LANterne ET LES ARMONTs

<https://asaroyeautosport.fr> - asaras70@gmail.com

Règlement Challenge ROYE AUTO SPORT

Article 1 : L'ASA ROYE AUTO SPORT organise en 2023 un challenge récompensant les pilotes, copilotes ayant marqué le plus de points du 01 JANVIER 2023 au 31 DECEMBRE 2023.

Article 2 : Ce challenge est réservé uniquement aux licenciés FFSA ayant pris leur licence auprès de notre ASA et à jour de leur cotisation. Les participants aux différentes finales ne seront pas pris en compte.

Article 3 : L'autocollant officiel ASA RAS devra être apposé sur le véhicule de course pour la saison complète (des contrôles seront effectués et une perte de points sera prévue en cas d'absence d'autocollant à une épreuve).

Article 4 : Un classement sera établi dans les disciplines suivantes :

Pilotes : Rallye National/Régional ; Rallye championnat de France ; Course de côte Nationale/Régionale ; Course de côte Championnat de France ; Slalom ; Circuit ; Karting ; Circuit Terre Championnat de FRANCE.

Copilotes : Rallye National/Régional ; Rallye Championnat de FRANCE.

Féminin Pilote : toutes disciplines.

Article 5 : Barème d'attribution des points :

RALLYE, COURSE DE CÔTE, SLALOM

SCRATCH

Premier : 10 points

Deuxième : 9 points

Troisième : 8 points

Quatrième : 7 points

Cinquième : 6 points

Sixième : 5 points

Septième : 4 points

Huitième : 3 points

Neuvième : 2 points

Dixième : 1 point

GROUPE

Premier : 20 points

Deuxième : 19 points

Troisième : 18 points

Quatrième : 17 points

Cinquième : 16 points

Sixième : 15 points

Septième : 14 points

Huitième : 13 points

Onzième : 10 points

Douzième : 9 points

Treizième : 8 points

Quatorzième : 7 points

Quinzième : 6 points

Seizième : 5 points

Dix-septième : 4 points

Dix-huitième : 3 points



ASA ROYE AUTO SPORT

09 Rue des champs – 70270 LA LANTERNE ET LES ARMONTS
<https://asaroyeautosport.fr> - asaras70@gmail.com

Neuvième : 12 points

Dixième : 11 point

Dix-neuvième : 2 points

Vingtième : 1 point

CLASSE

Premier : 30 points

Deuxième : 29 points

Troisième : 28 points

Quatrième : 27 points

Cinquième : 26 points

Sixième : 25 points

Septième : 24 points

Huitième : 23 points

Neuvième : 22 points

Dixième : 21 point

Onzième : 20 points

Douzième : 19 points

Treizième : 18 points

Quatorzième : 17 points

Quinzième : 16 points

Seizième : 15 points

Dix-septième : 14 points

Dix-huitième : 13 points

Dix-neuvième : 12 points

Vingtième : 11 points

Vingt et unième : 10 points

Vingt deuxième : 9 points

Vingt-troisième : 8 points

Vingt-quatrième : 7 points

Vingt-cinquième : 6 points

Vingt-sixième : 5 points

Vingt-septième : 4 points

Vingt-huitième : 3 points

Vingt-neuvième : 2 points

Trentième : 1 point

B. CIRCUIT, KARTING, CROSSCAR, FOLCAR, AUTOCROSS

Premier : 20 points

Deuxième : 19 points

Troisième : 18 points

Quatrième : 17 points

Cinquième : 16 points

Sixième : 15 points

Septième : 14 points

Huitième : 13 points

Neuvième : 12 points

Dixième : 11 point

Onzième : 10 points

Douzième : 9 points

Treizième : 8 points

Quatorzième : 7 points

Quinzième : 6 points

Seizième : 5 points

Dix-septième : 4 points

Dix-huitième : 3 points

Dix-neuvième : 2 points

Vingtième : 1 point



ASA ROYE AUTO SPORT

09 Rue des champs – 70270 LA LANTERNE ET LES ARMONTS
<https://asaroyeautosport.fr> - asaras70@gmail.com

Article 6 : Coefficient multiplicateur pour les Rallyes et les Courses de Côtes : Un coefficient multiplicateur sera appliqué au nombre de points marqué par chaque concurrent :

Rallye :

Coupe de France : Régionaux = 2 ; Nationaux 2ème division = 3 ; Nationaux 1ère division = 4
ou 5 Championnat de France et Europe = 5 ; Internationaux = 5

Courses de Côte :

Régionales = 2 ; Nationales = 3 ; Nationaux 1ère division = 4 ou 5 Championnat de France et Europe = 5 ; Internationales = 5

Article 7 : Bonus épreuves ASA RAS

Les concurrents qui participeront aux épreuves organisées par l'ASA ROYE AUTO SPORT se verront accrediter d'un bonus de 50 points.

Article 8 : Le Bonus Groupe et Classe

Au nombre de points par groupe et par classe viendra s'ajouter un bonus de points calculé en tenant compte du nombre de concurrents ayant pris le départ de l'épreuve dans le groupe ou la classe. Ce bonus ne pourra pas dépasser 30 pts.

Exemples: si 10 partants dans le groupe ou la classe le licencié se classe 1er il marque 10 pts de bonus ; 3ème il marque 8 pts de bonus; 10ème il marque 1 Pt de bonus. Il ne sera pas tenu compte du nombre de partants au-delà de 30 : si 42 partants dans le groupe ou la classe le licencié se classe 31ème il ne marque aucun point, s'il se classe 21ème il marque 10 points de bonus.

Article 9: Bonus abandon

Un bonus supplémentaire sera attribué aux concurrents ayant pris le départ mais n'ayant pas terminé une épreuve, de : Régional : 5 points National : 10 points International : 15 points

Article 10 : En cas d'ex aequo, le départage se fera d'après le plus grand nombre de meilleures places dans la classe.

Article 11 : Seuls les 15 meilleurs résultats seront retenus par le classement final.

Article 12 : Une licence régionale pilote gratuite sera attribuée par tranche complète de 10 classés.

Article 13 : Une licence nationale sera offerte si le pilote a participé à 3 épreuves nationales dans la discipline.

Article 14 : Pour le cross-car - Fol-car : 1 licence gratuite concurrent-conducteur Terre sera attribuée avec le même système.

Article 15 : Les Licenciés ayant participé à une Finale se verront attribuer un prix.



ASA ROYE AUTO SPORT

09 Rue des champs – 70270 LA LANterne ET LES ARMONTs
<https://asaroyeautosport.fr> - asaras70@gmail.com

Article 16 : Le meilleur résultat dans l'une des disciplines sera retenu. Toutefois la place qu'il occupe dans les autres classements sera maintenue et ne permettra pas aux autres concurrents situés après cette place de progresser dans les classements. Les prix ne sont pas cumulables.

Article 17 : Tous les résultats devront impérativement être adressés avec les justificatifs avant le 15 Janvier 2024 à CHARTON Aurélien 9 rue des Champs 702070 LA LANterne ET LES ARMONTs - email : aurélien.charton87@gmail.com

Article 18 : La remise des prix aura lieu le 03 Février 2024 précédée par l'Assemblée Générale à la salle multiculturelle et de convivialité à MELISEY – 8 rue du moulin, un apéritif dinatoire gratuit ou un repas payant pourra être servi par l'association.

Article 19 : La présence du licencié est obligatoire à l'Assemblée Générale et à la remise des prix pour se voir remettre son ou ses prix. Il n'est pas autorisé à se faire représenter sauf cas de force majeure justifié et apprécié par le Comité Directeur. Les prix non remis pour cause d'absence non motivée restant la propriété de l'association.

Le Président,

La Vice-Présidente
et Secrétaire Générale,

Le Trésorier,

Aurélien CHARTON

Sylvie FAIVRE

Christophe BALLAND